

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2010 - 20 H

Présents : M. MAYOUSSIER, DENEULIN, MICHAUD, SOUCHON, LEQUIN-SOUCHON, ABITBOL, M. AMPHOUX, FARLEY, M. FRANGIAMONE GARCIA, GRIOT, POMPANON, STUBER. Mmes CONTAT, FABBRI, MENU.

Absents et excusés : M. AVOINE, Mme ALLEMAND.

Secrétaire de séance : M. MICHAUD JP

La séance publique est ouverte à 20heures.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2010 sera rectifié en ce que

Mr Avoine J-louis était absent, et que Mr Frangiamone était présent.

Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

|    |  |
|----|--|
| 1  | SIGREDA adhésion des Communes de St-Honoré et Susville   |
| 2  | Nomination d'un délégué à la commission transfert de charges Metro   |
| 3  | Modification de la Dotation de Solidarité Communautaire de Murianette  |
| 4  | Convention 2010 portant sur les mesures de financement de la Journée Intercommunale de l'Environnement du 05 juin 2010 |
| 5  | Renouvellement de l'engagement communal au Plan Climat Local d'Agglomération 2011/2014                                 |
| 6  | Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Metro   |
| 7  | Subvention à l'Institut des Métiers et des Techniques (IMT) de GRENOBLE  |
| 8  | Subvention 2010 à la Maison Familiale Rurale de COUBLEVIE  |
| 9  | Subvention 2010 à la Maison Familiale Rurale de CHATTE   |
| 10 | Subvention 2010 à la Chambre des Métiers et Artisanat de Vienne  |
| 11 | Modification de la décision du 26 septembre 2002 d'institution d'une régie de recettes (régie périscolaire)            |
| 12 | Création d'une Régie d'inscriptions à la Bibliothèque et indemnité du régisseur  |
| 13 | Tarifification des animations estivales dans le cadre des vacances solidaires été 2010                                 |
| 14 | Modification du poste du Policier Municipal (Suppression, création)  |
| 15 | Modification des encaissements des droits de place   |
| 16 | Virements de crédits/ Ecritures Budgétaires  |
| 17 | Tirage au sort des jurés d'Assises 2011  |
| 18 | Questions diverses   |

### **01 Adhésion des Communes de Saint Honoré et de Susville au SIGREDA**

M. Le Maire donne la parole à Mr Amphoux Conseiller Municipal qui informe le Conseil Municipal d'une demande d'adhésion des Communes de Saint Honoré et de Susville au SIGREDA.

Comme prévu dans les statuts, cette demande, pour être validée, doit recevoir l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Suite cet exposé, et sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

Vu l'article XVI des statuts du SIGREDA concernant l'adhésion de nouvelles Communes,

Vu les demandes d'adhésion des Communes de Saint Honoré et de Susville,

- émet un avis favorable à la demande d'adhésion au SIGREDA des Communes de Saint Honoré et de Susville.

### **02 Nomination d'un délégué à la Commission Locale des Transferts de charges de Grenoble Alpes Métropole.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la commission locale de transferts de charge au sein de GRENOBLE ALPES METROPOLE.

Ce renouvellement implique que chaque commune adhérente à GRENOBLE ALPES METROPOLE désigne UN délégué pour représenter notre Commune au sein de cette commission.

M. Le Maire indique cette commission à pour mission d'examiner en premier lieu le transfert de charges à intervenir lors de l'adhésion de nouvelles communes à La METRO.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres pour représenter la Commune à la Commission Transfert de Charges de LA METRO.

Sur la proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- choisit Mr Lequin-Souchon Laurent adjoint pour représenter la Commune à la Commission sus évoquée

### **03 Modification de la Dotation de Solidarité Communautaire de Murianette**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 15 décembre 2008 la Metro a repris en régie directe le Centre de Compostage situé sur la Commune de Murianette.

Selon les dispositions de l'article 1382 du Code Général des Impôts, le nouveau mode de gestion de l'équipement a entraîné un non assujettissement de la Metro à la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, il s'agit :

- d'un bâtiment appartenant à une personne publique
- directement affecté à un service public
- géré en régie directe
- ne produisant pas de revenus.

Cette absence de dépense pour la Metro constitue une perte de recettes pour les collectivités publiques bénéficiaires de l'impôt.

A ce titre, la Commune de Murianette est la plus impactée compte tenu des taux d'imposition en vigueur. La diminution de son produit fiscal 2010 est estimée à 92612 euros.

Pour ne pas pénaliser la Commune de Murianette en 2010 et les années suivantes, il a été proposé au Conseil communautaire l'adoption d'une délibération visant à compenser la perte de recette par une majoration de la dotation de solidarité communautaire ( DSC) allouée à Murianette d'un montant de 92612 euros. Ainsi la Commune percevra en plus des 20590 euros versés annuellement, un complément de 92612 euros.

La mise en œuvre de cette décision nécessite au préalable que le Conseil de communauté et les Conseils municipaux des Communes membres valident par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée la révision de la dotation de solidarité communautaire conformément aux dispositions du v de l'article 1609 nonies C du Code General des Impôts.

Comme le Conseil de Communauté qui a déjà délibéré le 26 Mars 2010 , Mr le Maire propose au Conseil Municipal de :

Décider que le montant de la dotation de solidarité communautaire( DSC) alloué à la Commune de Murianette et fixé à 20590 euros depuis 2008, sera majoré à compter de l'exercice 2010 d'une somme de 92612 euros.

Après discussion et débat

Le Conseil Municipal sur proposition du maire, donne un avis favorable sur cette modification. Cet avis sera communiqué sans délai à Mr le Président de la Metro.

### **04 Convention 2010 portant sur les mesures de financement de la Journée Intercommunale de l'Environnement du 05 juin 2010**

M. Le Maire donne la parole à Mme Contat, Conseillère Municipale, qui expose au Conseil Municipal la journée intercommunale de l'environnement se déroulera le 05 juin 2010 avec les communes de LE GUA,CLAIX, PONT DE CLAIX, SAINT-PAUL DE VARCES, VARCES ALLIERES ET RISSET et VIF.

Cette manifestation, portée par VARCES, aura lieu au Parc Beylier et proposera aux habitants des communes associées, un panel d'exposants (marché du terroir), des conférences, des animations sur le thème de l'eau et, plus largement, sur l'environnement et de développement durable.

Afin d'assurer financièrement cette manifestation, dont le coût global ne devrait pas excéder 6 500 € H.T., il est proposé :

- une convention portant sur les mesures de financement de cette manifestation
- une répartition des participations financières de chaque commune telle que définie ci-dessous :

| Communes          | Taux de participation |
|-------------------|-----------------------|
| Vif               | 20 %                  |
| Claix             | 20 %                  |
| Pont de Claix     | 20 %                  |
| Varces            | 20 %                  |
| Le Gua            | 10 %                  |
| St-Paul de Varces | 10 %                  |
| TOTAL             | 100 %                 |

Suite cet exposé, et sur la proposition de Mr Le Maire et de Mme Contat Conseillère Municipale, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés:

- approuve la convention proposée fixant les modalités d'organisation et de financement de la journée de l'environnement du 05 juin 2010
- autorise le Maire à signer la dite convention.

#### **05 Renouveau de l'engagement communal au Plan Climat Local d'Agglomération 2011- 2014**

M. Le Maire donne la parole à Mme Contat Conseillère Municipale qui précise que le Plan Climat Local de l'Agglomération Grenobloise a été lancé en mai 2005.

Considérant la nécessité de confirmer nos engagements contre l'évolution des changements climatiques et sur proposition du Plan Climat Local de la Metro, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager :

-En matière de consommation

Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants en visant l'efficacité énergétique à chaque nouvelle décision de travaux (vitrage, isolation, éclairage...).

Construire tout bâtiment neuf au niveau BBC au minimum.

Rénover niveau BBC rénovation lorsque c'est possible – pas toujours le cas.

Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

Diminuer la quantité de déchets à la source, notamment en limitant sa consommation de papier et de tous les consommables de bureau.

-En matière de production d'énergie

En fonction de nos possibilités, nous sommes prêts à étudier toutes solutions pour produire des énergies renouvelables suite à nos différents projets de constructions. Mais nous préférons ne pas nous engager fermement.

-En matière d'aménagements

Notre Commune étant rurale, nous avons de grands espaces verts et des ressources en eau.

Nous pouvons nous engager à les protéger encore plus.

Par contre, nous nous engageons à limiter l'imperméabilisation des sols.

-En matière d'incitation

Communiquer en interne sur le Plan Climat et impliquer l'ensemble du personnel dans la démarche. Promouvoir en externe le Plan Climat, auprès des clients, des fournisseurs, des usagers, des habitants...

-Engagements de résultats

Afin de participer à l'objectif de réduction de 14% de la consommation d'énergie par habitant sur le territoire, LE GUA s'engage à réduire sa consommation d'énergie de -15 % entre 2005 et 2014, soit de passer d'une consommation de 751 796 kWh en 2005 à 636 442 kWh en 2014 (-115 354 kWh). Cette diminution concerne le patrimoine bâti, les déplacements du personnel et, pour les communes, l'éclairage public. Elle correspond à une économie de 16 tonnes de CO2 d'ici 2014 (-16% GES)

-Actions phares du plan d'actions permettant d'atteindre ces résultats

Projet de rénovation de la mairie : sur une base BBC

Projet de Groupement Scolaire : sur une base BBC.

A la question de Mr Amphoux relative aux réductions des consommations électriques, il y est répondu par Mme Contat Conseillère et Mr Souchon adjoint, que les futures aménagements Mairie et Ecole Maternelle seront réalisés en BBC pour des consommations d'énergies sera très faible, à la nécessité de différencier les opérations de fonctionnement et d'investissement et le travail à faire pour l'éclairage public, les consommables papier et les actions à mener par les agents administratifs et scolaires

Suite cet exposé, et des échanges relatifs,

sur la proposition de Mr Le Maire et de Mme Contat Conseillère Municipale, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés:

-s'engage en matière de consommation, en matière d'aménagements, en manière d'incitation, à participer à l'objectif d'une réduction générale de 14% de la consommation d'énergie. La Mairie de le Gua s'engageant sur un objectif de réduction de sa consommation d'énergie de 15% entre 2005 et 2014( soit de 751796 kwh en 2005 à 636442 kwh en 2014),

-autorise M. Le Maire à signer la nouvelle charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Local.

#### **06 Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat PLH de la Metro**

M. Le Maire présente le dossier notifié par la Métro du projet de programme local de l'habitat PLH 2010/2015 tel qu'il a été arrêté par le Conseil de la Metro le 26 mars 2010.

L'objectif de la Métro est d'établir et de suivre un programme territorialisé sur 6 années avec des conventions d'objectifs afin de satisfaire aux enjeux de l'habitat et du logement pour chaque échelle du territoire de la Metro.

Après lecture de la délibération prise par le Conseil de Communauté le 26 mars 2010, discussion et débat,

sur proposition de Mr le Maire,

le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.

Cet avis sera communiqué sans délai à Mr le Président de la Metro.

#### **07 Subvention à l'Institut des Métiers et des Techniques ( IMT) de GRENOBLE**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal en charge des associations, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de L'IMT de Grenoble qui accueille QUATRE jeunes de notre Commune pour l'année scolaire 2009/2010.

Cet établissement sollicite notre partenariat pour soutenir un projet pédagogique ambitieux de formation des jeunes apprentis.

Ce projet est consultable sur leur site WEB <http://www.imt-grenoble.fr>

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 72 €,

sur proposition de Mr le Maire et de M. STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à verser la somme de 288,00 € à l'IMT de Grenoble.

#### **08 Subvention 2010 à la Maison Familiale Rurale de COUBLEVIE**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal en charge des associations, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la MFR de COUBLEVIE qui accueille TROIS jeunes de notre Commune pour l'année scolaire 2009/2010.

Cet établissement sollicite notre partenariat pour soutenir toutes les actions de formation proposées aux élèves.

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 72 €, sur proposition de Mr le Maire et de M. STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à verser la somme de 216,00 € à la Maison Familiale Rurale de COUBLEVIE.

#### **09 Subvention 2010 à la Maison Familiale Rurale de CHATTE**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal en charge des associations, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la MFR de CHATTE qui accueille DEUX jeunes de notre Commune pour l'année scolaire 2009/2010.

Cet établissement sollicite notre partenariat pour soutenir toutes les actions de formation proposées aux élèves.

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 72 €, sur proposition de Mr le Maire et de M. STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à verser la somme de 144,00 € à la Maison Familiale Rurale de CHATTE.

#### **10 Subvention 2010 à la Chambre des Métiers et Artisanat de Vienne**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal en charge des associations, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la CMA de VIENNE qui accueille UN jeune de notre Commune pour l'année scolaire 2009/2010.

Cet établissement sollicite notre partenariat pour soutenir ses actions de formation par alternance des jeunes apprentis. Plus particulièrement, l'aide des communes permet le développement d'ateliers à vocation sportive ou culturelle.

Prenant comme référence le crédit scolaire alloué à chacun de nos élèves soit 72 €, sur proposition de Mr le Maire et de M. STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à verser la somme de 72,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de VIENNE.

## **11 Modification de la décision du 26 septembre 2002 d'institution d'une régie de recettes (régie périscolaire)**

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Adjoint qui informe le Conseil Municipal que, suite au remplacement de notre régisseur à la régie de recettes de vente des tickets pour l'accueil péri scolaire, il y a lieu de procéder à une modification de la décision d'institution.

A la demande du Centre des Finances Publiques de VIF, il convient de préciser les modes d'encaissement et de définir l'attribution d'un fonds de caisse à cette régie.

M. Le Maire propose que la décision du 26 septembre 2002 soit modifiée comme suit :

« **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

**Vu** l'arrêté N° 12/2010 en date du 28 janvier 2010 nommant Mme Magali TONIN-FERRI Régisseur de la régie de recettes pour la vente de tickets d'accueil périscolaire et de produits liés à des activités extra scolaires

**Vu** l'avis de Madame La Trésorière Principale de VIF en date du 25 mars 2010 ;

**Considérant** que pour le bon fonctionnement de cette régie, il y a lieu de lui allouer un fonds caisse et de préciser les modes d'encaissement

**DECIDE**

### **Article 1**

La régie de recettes instituée le 26 septembre 2002 pour l'encaissement des produits de la vente de tickets périscolaire et pour des activités extra scolaires, est dotée d'un fonds de caisse de 20 €.

### **Article 2**

Les recouvrements des produits seront effectués à l'avance sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal.

### **Article 3**

M. Le Maire et Mme La Trésorière Principale de VIF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. »

Sur proposition de Mr le Maire et de M. LEQUIN-SOUCHON Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- valide cette modification de la régie de recettes pour la vente de tickets péri scolaire et pour des activités extra scolaire.

## **12 Création d'une Régie d'inscriptions à la Bibliothèque et indemnité du régisseur**

M. le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Adjoint qui rappelle au Conseil Municipal la nouvelle organisation des régies et qu'il convient, puisque le nouvelle bibliothécaire a pris ses fonctions début mai 2010, de créer (à nouveau) la régie d'encaissement de droit d'inscriptions à la bibliothèque Municipale dès ce 01 juin 2010 et d'autre part, de tenir compte de la responsabilité personnelle et pécuniaire engagée des régisseurs.

Sur proposition de Mr le Maire et de M. LEQUIN-SOUCHON Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés décide de :

-créer la régie d'encaissement de droit d'inscriptions à la bibliothèque Municipale dès ce 01 juin 2010.

- d'allouer une indemnité annuelle selon le barème fixé par l'arrêté du 28 mai 1993

et fixe le montant de cette indemnité annuelle à :

110 € pour la régie de la Bibliothèque Municipale

## **13 Tarification des animations estivales dans le cadre des vacances solidaires été 2010**

M. Le Maire donne la parole à Mr Abitbol j-Luc Adjoint aux Affaires Scolaires délégué à la vie associative et culturelle, qui informe le Conseil Municipal de l'organisation d'animations pour les familles au cours des mois de juillet et août 2010. Il est proposé aux familles :

- 1° sortie, le 10 juillet 2010, visite des Cuves de Sassenage  
 2° sortie, le 24 juillet 2010, excursion Train de La Mure  
 3° sortie, le 28 août 2010 Accrobranches.

(Pour rappel l'an dernier les tarifs étaient

|                      | TARIFS  |        |      |         |      |      |
|----------------------|---------|--------|------|---------|------|------|
|                      | Enfants |        |      | Parents |      |      |
|                      | QF 1    | QF 2   | QF 3 | QF 1    | QF 2 | QF 3 |
| Safari de Peaugre    | 4 €     | 4,50 € | 5 €  | 5 €     | 6 €  | 7 €  |
| Grottes de Choranche | 2 €     | 2,50 € | 3 €  | 3 €     | 4 €  | 5 €  |
| Accrobranches        | 4 €     | 4,50 € | 5 €  | 5 €     | 6 €  | 7 €  |

)

-M. Abitbol j-Luc propose maintenant les tarifs et d'appliquer en 2010 les tarifs suivants avec QF :

|                                       | TARIFS  |        |      |         |      |      |
|---------------------------------------|---------|--------|------|---------|------|------|
|                                       | Enfants |        |      | Parents |      |      |
|                                       | QF 1    | QF 2   | QF 3 | QF 1    | QF 2 | QF 3 |
| 10 juillet 2010<br>Cuves de Sassenage | 4 €     | 4,50 € | 5 €  | 5 €     | 6 €  | 7 €  |
| 24 juillet 2010<br>Train de La Mure   | 2 €     | 2,50 € | 3 €  | 3 €     | 4 €  | 5 €  |
| 28 août 2010<br>Accrobranches         | 4 €     | 4,50 € | 5 €  | 5 €     | 6 €  | 7 €  |

Sur proposition de M. Le Maire et de Mr Abitbol j-Luc Adjoint, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés,

- valide le programme ci-dessus, des sorties estivales pour 2010
- fixe les tarifs ci-dessus définis pour ces trois animations
- sollicite la CAF pour l'attribution d'une subvention au titre des Vacances Solidaires.

#### **14 Modification du poste du Policier Municipal ( Suppression, création)**

M. Le Maire donne la parole à M. Rémy SOUCHON Adjoint au personnel, qui expose au Conseil Municipal que le poste de gardien de police Municipale à temps plein créé le 27 décembre 2001, inoccupé depuis juin 2009, avait été transformé par le Conseil Municipal réuni le 14 décembre 2009 en un poste à temps partiel de 21 heures de travail hebdomadaire, emploi à temps de travail annualisé, emploi de l'échelle 4 de rémunération de la FPT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

N'ayant reçu des candidatures adaptées à ce poste, M. Rémy SOUCHON Adjoint au personnel, propose que le Conseil transforme le poste de Gardien de Police Municipale à temps partiel, créé le 27 décembre 2001 et transformé le 14 décembre 2009, en un poste à temps plein, et pour ce faire décide dans un premier temps de supprimer ce poste de gardien de police Municipale à 60% de temps de travail hebdomadaire soit 21 heures de travail hebdomadaire, emploi à temps de travail annualisé, emploi de l'échelle 4 de rémunération de la FPT, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,

et de créer sans délai au 01 juin 2010 le poste de Gardien de Police Municipale à temps plein de travail hebdomadaire, soit 35 heures de travail hebdomadaire, emploi de l'échelle 4 de rémunération de la FPT.

Sur proposition de M. Le Maire et de M. Rémy SOUCHON, Adjoint, le Conseil Municipal, par vote à main levée de 14 Conseillers présents, et deux abstentions,

- supprime au 01 juin 2010 le poste de gardien de police Municipale créé le 27 décembre 2001 et transformé le 14 décembre 2009 à temps partiel (60%)
- crée au 01 juin 2010 un poste de Gardien de Police Municipale à temps plein, emploi de l'échelle 4.

## **15 Modification des encaissements des droits de place**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal indiquant que lors de la Foire annuelle des Escargots aux Saillants le 13 mars 2010, il a été déploré que certains commerçants ambulants qui pourtant avaient manifesté leur intention de venir ce 13 mars 2010 et donc réservé un emplacement, ne s'étaient pas présentés.

Leur non venue a été à l'origine de perturbations dans la mise en place des forains du fait des places laissées en attente.

Afin d'éviter le renouvellement de cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de percevoir le droit de place pour chaque emplacement dès sa réservation et donc d'envisager le paiement des droits de place par un règlement payé d'avance au régisseur.

Ce règlement pourra faire l'objet d'un remboursement dans le seul cas suivant :

-empêchement dû à une mauvaise météo reposant sur une alerte orange

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé et débat et sur proposition de Mr Le Maire et de M. STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

décide que dès l'exercice 2011 les droits de place soient encaissés dès la réservation et non plus lors de l'arrivée et de la mise en place.

## **16 Virements de crédits**

M. Le Maire donne la parole à M. Laurent LEQUIN-SOUCHON, Adjoint délégué aux Finances, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement « dépenses ».

En effet, dans le cadre du dossier opposant la Commune à Mrs PUPPATO et PUISSAT, le Tribunal Administratif de GRENOBLE condamne la Commune à régler la somme de 1 000 € aux requérants au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative

Cette dépense doit être imputée à l'article 6712. Toutefois, aucun crédit n'ayant été prévu à cet article, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit.

M. LEQUIN-SOUCHON propose le virement de crédit suivant :

| <b>Crédits à ouvrir chapitre 67</b>             |              | <b>Crédits à réduire chapitre 011</b> |              |
|---|--------------|---------------------------------------|--------------|
| Article 6712<br>«amendes fiscales,<br>pénales » | + 1 000,00 € | Article<br>« alimentation »           | - 1 000,00 € |

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Laurent LEQUIN-SOUCHON Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- VALIDE le virement de crédits tel proposé ci-dessus

## **16b Ecritures Budgétaires**

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que les frais d'études mandatés l'année N sur un article de dépenses d'investissement au chapitre 20, s'ils sont suivis de travaux, doivent être ramenés au chapitre 21 au cours de l'année N+1 (avant le mois de juillet).

En 2009, nous avons mandaté des frais de maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux EP de Champrond à PAUL VOLLIN INGENIERIE pour un montant de 4 896,93 € réglés sur l'article 2031 du chapitre 20 (D.I)

Les travaux étant en cours de réalisation, il convient, sur l'exercice 2010, de ramener cette somme sur l'article budgétaire correspondant aux travaux de réseaux de voirie : 21538 au chapitre 041 d'opération d'ordre de section à section.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à cette écriture budgétaire.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à procéder à l'écriture budgétaire telle que ci-dessus.

### **17 Tirage au sort des jurés d'Assises 2011**

M. Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort, en séance publique à partir de la liste électorale générale, TROIS personnes susceptibles d'être désignées en qualité de jurés d'assises pour 2011. Ces personnes devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2011.

M. le Maire invite trois Conseillers municipaux à procéder à ce tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la Commune:

| N° d'électeur | Nom                  | Prénom   |
|---------------|----------------------|----------|
| 010           | Achard               | Pierre   |
| 133           | Bonnefoy             | Frédéric |
| 165           | Brun (Roux Marchand) | Andrée   |

Ces trois personnes en seront avisées.

### **Questions diverses**

-Mr le Maire donne lecture d'une récente lettre du Conseil Général de l'Isère informant que la commission permanente réunie le 21 mai 2010 a décidé d'attribuer à la Commune une dotation territoriale ainsi détaillée

Restauration cadran église 4 586 euros

Investissement forestiers 1 650 euros

Sécurisation du chemin Chamoux à Prélenfrey entre la Cantine scolaire et la Maison du Parc 100 000 euros

Réhabilitation Mairie 100 000 euros soit un total de **206 306 euros**, sommes nécessaires au financement de ces opérations et travaux.

-La soirée de « l'Heure du Conte » du 26 mai, et où a été présentée notre nouvelle bibliothécaire, s'est parfaitement déroulée à la satisfaction d'une très nombreuse assistance.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15*